



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	OPAH-RU – volet renouvellement urbain et opération de restauration immobilière : 5 immeubles de la rue de l'Oignon					
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat					
Description	<p>Une OPAH-RU est en cours sur le centre-ville de Saverne depuis 2018. Elle a vocation à être prolongée par le biais d'un avenant avant la reconduite d'une nouvelle OPAH-RU pour une durée de 5 années. A cet effet, un prestataire extérieur se verra confier la réalisation d'un bilan de l'OPAH-RU sur la période 2018-2023 et la réalisation d'une étude de préfiguration en amont de la nouvelle convention d'OPAH-RU. Cette phase de bilan permettra de réajuster les objectifs de l'OPAH-RU et d'y inclure de nouveaux volets, tel que le développement de l'habitat participatif qui constituera un axe de travail innovant dans le cadre de la nouvelle convention d'OPAH-RU. De nouvelles campagnes de communication permettront de poursuivre la démarche incitative auprès des propriétaires occupants et des bailleurs.</p> <p>Dans la continuité de l'OPAH-RU, une Opération de restauration immobilière (ORI) a été lancée en 2022 sur cinq immeubles situés rue de l'Oignon à Saverne. Ce volet coercitif sur les cinq bâtiments visés se poursuivra jusqu'au terme de la procédure et implique, selon les cas, la rénovation obligatoire des immeubles par leur propriétaire ou la mise en vente des biens immobiliers pour achat et rénovation par des investisseurs.</p>					
Objectifs	<p>La poursuite de l'OPAH-RU dans le centre-ville de Saverne a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer la continuité des projets de rénovation en cours dans le cadre de l'OPAH-RU actuelle ; - d'initier l'accompagnement de nouveaux projets de rénovation en relançant une campagne de communication et en poursuivant la démarche incitative ; - de développer de nouveaux axes de travail ainsi que des projets innovants, tel que le développement de l'habitat participatif. <p>La poursuite de l'ORI dans la rue de l'Oignon a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer la continuité de la démarche ORI en cours depuis 2022 (animation, phase d'expropriation, suivi des travaux...) ; - d'agir sur des immeubles ciblés, d'aspect dégradé et souvent vacants, pour lesquels le seul volet incitatif de l'OPAH pourrait apparaître comme insuffisant pour pouvoir aboutir à des opérations de réhabilitation véritablement requalifiantes ; - de traiter de manière globale des situations bloquées, en incitant, puis à défaut en contrignant les propriétaires à entreprendre un programme de travaux complet ; - de réhabiliter entièrement des immeubles dégradés afin d'offrir une gamme de logements de qualité et aux normes actuelles de confort. 					
Intervenants	Collectivité pilote	CCPS et Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Anah (THIRORI), CEA	Banque des Territoires, Action Logement			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	/					
Modalités de financement	Fonds propres de la CCPS et de la Ville de Saverne, subventions de l'Anah, de la CEA et de la Banque des Territoires, financement d>Action Logement principalement par le recours au prêt.					
Indicateurs d'avancement	OPAH-RU en cours. ORI : lancement de l'enquête parcellaire en septembre 2023 pour le n°12 rue de l'Oignon, phase d'animation pour les n°7, 8, 14 et 18 rue de l'Oignon.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Nombre de logement réhabilités	Nombre de logements insalubres traités	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Total :		Total :			
Calendrier	Prolongation OPAH-RU :	1er semestre 2024				
	ORI :	2022/2027				
	Début nouvelle OPAH-RU :	2024				
	Fin nouvelle OPAH-RU :	2029				



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Aide/Prêt complémentaire ciblé pour déclencher la réalisation des travaux			
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat			
Description	<p>Le diagnostic et la mise en oeuvre de l'OPAH-RU à Saverne ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * De nombreux logements dégradés, énergivores et hors marchés en raison de leur inadaptation ; * Un phénomène particulièrement concentré dans les secteurs de la partie basse du centre-ville et du cinéma ; * De nombreux propriétaires bailleurs en centre-ville, dont certains n'ayant pas les moyens financiers pour avancer la somme nécessaire à la réalisation des travaux ; * Des copropriétés dégradées dont le coût des travaux de rénovation est difficile à assumer pour les propriétaires. <p>Il s'agit dans le cadre de cette action de verser des subventions complémentaires en dehors du cadre de subventions fixé pour l'OPAH-RU pour permettre le déclenchement d'opérations globales de rénovation. Ces aides complémentaires pourront notamment concerner les copropriétés situées dans le périmètre d'intervention.</p> <p>La Ville de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Saverne ont déjà expérimenté la démarche en 2022 en octroyant des subventions à deux copropriétés.</p>			
Objectifs	<p>Créer un effet levier ou coup de pouce permettant aux copropriétés et aux propriétaires de logements dégradés d'engager des travaux de rénovation et de bénéficier des aides de l'OPAH, alors que leur situation financière ne leur permet pas d'avancer le coût des travaux ou de payer entièrement leur reste à charge à l'issue de l'opération.</p> <p>Favoriser la rénovation des immeubles, des copropriétés, des logements dégradés pour assurer ensuite leur remise sur le marché.</p>			
Intervenants	Collectivité pilote	CCPS et Ville de Saverne		
	Partenaires financeurs	Anah, CEA	/	
	Partenaires locaux	/	/	
Budget global € HT	/			
Modalités de financement	Fonds propres de la CCPS et de la Ville de Saverne, subventions de l'Anah, de la CEA et de la Banque des Territoires.			
Indicateurs d'avancement	2 subventions accordées en 2022 à 2 copropriétés par la CCPS et la Ville de Saverne.			
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation
	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Nombre de logement réhabilités	Nombre de logements insalubres traités	Comparatif avant/après
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes	
		Montant(€)		Montant (€)
				Taux (%)
	Total :		Total :	
	Début d'opération :	2023		
Calendrier	Fin d'opération :	2026		



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Etude Sites patrimoniaux remarquables (SPR)															
Axe de rattachement	Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat															
Description	<p>La présente action prévoit la réalisation d'une étude Sites patrimoniaux remarquables dans le cadre de la seconde phase du programme Action Coeur de Ville.</p> <p>Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, ou la mise en valeur présente un intérêt public. Le classement d'un "site patrimonial remarquable" dispose du caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Dans ce cadre, une étude préalable à la mise en oeuvre d'un SPR doit être menée dans l'objectif de définir son périmètre. La démarche implique de concerter la population à travers une enquête publique.</p> <p>Les enjeux propres à chaque SPR sont retracés dans un plan de gestion qui peut prendre deux formes : plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) qui est une servitude d'utilité publique. Les plans de gestion contiennent des règles écrites et graphiques qui s'appliquent aux bâtiments dans le périmètre du SPR.</p> <p>Les enjeux du centre ancien doivent être pris en compte dans leur globalité : dégradation de l'habitat, vacance de logements, installation de commerces, désertification.</p> <p>Résultats attendus du classement au titre des SPR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le classement d'un SPR dispose du caractère de servitude d'utilité publique (SUP), il se substitue à la SUP du périmètre des abords des monuments historiques ; - obligation d'une prise en compte dans la définition des documents d'urbanisme ; autorisations d'urbanisme soumises à avis ABF ; - expertise de l'architecte des Bâtiments de France pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un SPR ; - possibilité d'avantages fiscaux et d'aide pour les travaux réalisés au sein du périmètre SPR ; - la Ville de Saverne sera en mesure d'utiliser le logo "site patrimonial remarquable" sur les documents de communication et de signalétique ; - le SPR est doté d'outils de médiation et de participation citoyenne ; le plan de gestion du SPR constitue un outil pour guider la lecture des habitants et des porteurs de projets dans le périmètre du SPR. 															
Objectifs	<p>Identifier clairement les enjeux patrimoniaux dans le centre-ville de Saverne.</p> <p>Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain de la Ville de Saverne.</p> <p>Guider les porteurs de projets afin de faciliter la réalisation de leurs projets de réhabilitations d'habitats anciens.</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Etat</td> <td colspan="2">Région Grand'Est</td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td>CCPS</td> <td colspan="2">/</td> </tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est		Partenaires locaux	CCPS	/	
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est														
Partenaires locaux	CCPS	/														
Budget global € HT	84 000 €															
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la Banque des Territoires.															
Indicateurs d'avancement	Le démarrage de l'étude est prévu en 2026.															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Nombre de logement réhabilités	Nombre de logements insalubres traités	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Etude SPR	84 000 € HT	Ville de Saverne	33 600 € HT												
			Etat	33 600 € HT												
			Région	16 800 € HT												
	Total :	84 000 € HT	Total :	84 000 € HT												
Calendrier	<i>Début de l'étude :</i>		2026													
	<i>Fin de l'étude :</i>		2027													



VILLE de SAVERNE



Pays de Saverne

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nom de l'action	Extension du port de plaisance, équipements et services complémentaires			
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville fait apparaître les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 000 plaisanciers et 60 000 cyclotouristes par an : nécessité de les capter d'avantage et de les maintenir sur le territoire - Besoin de développer une offre de service complémentaire à destination des touristes - Un lieu de vie pour les habitants du territoire à valoriser <p>La poursuite de l'extension du port, des équipements et services complémentaires seront réalisés progressivement par phase successive entre 2024 et 2026.</p> <p>Cette action comprendra notamment la poursuite de l'aménagement du port de plaisance, ainsi que des équipements et services pour les plaisanciers et les touristes : modernisation d'équipements, développement d'infrastructure pour augmenter la capacité d'accueil des péniches hôtel notamment et améliorer l'accueil et l'expérience des plaisanciers (bornes, assainissement, sanitaires/douche/laverie, ponton...), acquisition et renouvellement des vélos électriques, réflexion sur le développement d'une offre d'habitat insolite sur l'eau, etc....</p> <p>Cette action comprend également la réalisation d'un "PLU fluvial" en partenariat avec VNF afin de déterminer les orientations d'aménagement du canal à Saverne à court, moyen et long terme (développement touristique, économique, environnemental, en matière d'habitat, etc....).</p>			
Objectifs	<p>Développer des offres de services et d'équipements complémentaires à destination des touristes et des habitants du territoire.</p> <p>Capter d'avantages et plus longuement les cyclotouristes, plaisanciers et plus généralement les touristes en cœur de ville.</p> <p>Rendre l'environnement du port plus agréable et attractif.</p>			
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne		
	Partenaires financeurs	Etat	VNF, Banque des Territoires	
	Partenaires locaux	/	/	
Budget global € HT				
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne et subventions de l'Etat et de VNF.			
Indicateurs d'avancement	La détermination des investissements sera réalisée au cours du 3ème trimestre 2023 afin de permettre un démarrage des investissements à partir de 2024.			
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation
Indicateurs de résultat	Développement économique et commercial	Animation et structuration de l'offre	Événements organisés (foire, marché, fêtes locales, etc.)	Comparatif avant/après
	Accès aux équipements et services publics	Usage des équipements et services	Fréquentation des services publics	Comparatif avant/après
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes	
		Montant(€)		Montant (€)
	Total :		Total :	
Calendrier	Début des investissements :	2024		
	Fin des investissements :	2026		



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Développement du cluster fluvestre															
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré															
Description	<p>Dans le cadre du développement du port de plaisance, la première phase du programme Action Coeur de Ville prévoyait la création d'un cluster fluvestre. L'association Saverne Fluvestre Innovation a ainsi été créée en 2022. Elle compte en son sein des partenaires institutionnelles (VNF, le PETR, l'Adira, la Ville de Saverne notamment), ainsi qu'une vingtaine d'entreprises. On peut notamment citer EMS Concept, Corbeline, Via Canal, Navig France ou encore la Brasserie Licorne.</p> <p>Ce cluster fluvestre doit permettre de créer un réseau, des synergies économiques, des produits et services entre les entreprises sur la thématique du fluvestre. Il agira pour cela notamment par l'organisation de visites et de réunions entre les différents partenaires.</p> <p>L'association Saverne Fluvestre Innovation organise également chaque année fin septembre un salon du fluvestre au port de plaisance. Ce salon est destiné au professionnel du fluvial, du tourisme et du cyclotourisme, ainsi que de la logistique urbaine.</p> <p>Enfin, on notera qu'un site internet dédié au cluster fluvestre et au salon du fluvestre est en cours de création.</p> <p>Cette action vise à faire du port de plaisance et de Saverne, un territoire d'expérimentation dans le domaine du fluvestre, permettant ainsi à ce cluster fluvestre d'être une vitre pour Saverne et le territoire.</p>															
Objectifs	<p>Développer l'attractivité du port de plaisance et de la Ville</p> <p>Faire du cluster fluvestre une vitrine de Saverne et du territoire</p> <p>Développer l'innovation, les offres de produits et services dans le domaine du fluvestre</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td><td colspan="3">Association Saverne Fluvestre Innovation et Ville de Saverne</td></tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td><td>Région Grand'est, CEA</td><td>VNF</td><td></td></tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td><td>Ville de Saverne</td><td>PETR</td><td></td></tr> </table>				Collectivité pilote	Association Saverne Fluvestre Innovation et Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Région Grand'est, CEA	VNF		Partenaires locaux	Ville de Saverne	PETR	
Collectivité pilote	Association Saverne Fluvestre Innovation et Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Région Grand'est, CEA	VNF														
Partenaires locaux	Ville de Saverne	PETR														
Budget global € HT	/															
Modalités de financement	/															
Indicateurs d'avancement	Création de l'association Saverne Fluvestre Innovation en 2022 et 1er salon organisé du 30 septembre au 2 octobre 2022. La préparation du salon 2023 est en cours.															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Développement économique et commercial	Animation et structuration de l'offre	Nombre de partenaires, d'événements organisés et fréquentation	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Total :		Total :													
Calendrier	<p><i>Création du cluster :</i> 2022</p> <p><i>Poursuite du développement du cluster :</i> 2023</p> <p><i>Fin d'opération :</i> 2026</p>															



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Etude de stratégie de livraison du centre-ville															
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré															
Description	<p>Le diagnostic réalisé met en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre important de véhicules de livraison participe à la congestion de la rue piétonne et du centre de la ville. - On constate en moyenne le passage de 50 à 60 véhicules utilitaires par jour dans la zone piétonne (chiffres fournis par un comptage de la police municipale). - un engorgement important de l'hyper-centre qui nuie à l'attractivité du centre ville et peut-être dangereux pour les piétons. <p>Malgré l'existence d'une borne en entrée de zone piétonne, de nombreux livreurs utilisent des rues détournées pour accéder au centre-ville. Cette transgression des règles diminue l'attractivité de l'hypercentre et représente un danger supplémentaire pour les passants pour ce qui est et reste prioritairement une voie de déambulation.</p> <p>Une étude interne de la Ville de Saverne destinée à réduire le trafic des véhicules utilitaires est en cours de réalisation. Différentes solutions sont envisagées comme l'implantation de nouvelles aires de livraison ou encore la mise en place de bornes avec badges magnétiques afin de contrôler plus sévèrement l'accès à l'hyper-centre. L'allègement du trafic devant permettre d'améliorer la déambulation en centre-ville.</p> <p>Cette action pourra notamment comprendre l'acquisition de bornes d'accès avec badges magnétiques.</p>															
Objectifs	<p>Réduire le nombre de véhicules de livraison dans l'hypercentre</p> <p>Accroître l'attractivité du centre-ville</p> <p>Apaiser la circulation</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Etat</td> <td>Banque des Territoires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td>CCPS</td> <td>PETR</td> <td></td> </tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Etat	Banque des Territoires		Partenaires locaux	CCPS	PETR	
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Etat	Banque des Territoires														
Partenaires locaux	CCPS	PETR														
Budget global € HT	60 000 € HT pour 2 bornes escamotables.															
Modalités de financement	Fonds propre de la Ville de Saverne et subvention de l'Etat.															
Indicateurs d'avancement	Etude interne de la Ville de Saverne en cours de réalisation destinée à déterminer les options envisageables pour réduire le trafic des véhicules utilitaires en centre-ville.															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Favoriser un développement économique équilibré	Sécurisation et attractivité du centre-ville	Nombre de véhicules de livraison en centre-ville	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
	Montant(€)		Montant (€)													
	2 bornes escamotables	60000 €	Ville de Saverne	30 000 €												
			Etat	30 000 €												
			Banque des Territoires													
	Total :	60000 €	Total :	60000 €												
				100%												
Calendrier	<p>Début étude Ville de Saverne : 2023</p> <p>Début de mise en place de la solution retenue : 2024</p> <p>Fin d'opération : 2025</p>															



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Valorisation des berges de la Zorn					
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré					
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville initial fait apparaître les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 000 plaisanciers et 60 000 cyclotouristes par an : nécessité de les capter d'avantage et de les maintenir sur le territoire - Besoin de développer une offre de service complémentaire à destination des touristes - Un lieu de vie pour les habitants du territoire à valoriser <p>Dans le cadre de la seconde phase du programme Action Coeur de Ville, la Ville de Saverne souhaite valoriser les berges de la Zorn, dans la continuité du projet d'aménagement de la fontaine de la source qui en constitue la première étape.</p> <p>Ce projet s'inscrit ainsi dans un objectif global de mise en valeur et d'aménagement des berges de la Zorn afin de créer une promenade bucolique qui permettra d'attirer et maintenir les touristes et les locaux en centre-ville.</p> <p>Le site constitue par ailleurs une passerelle entre l'entrée de ville que représente la gare et le quai du canal, point d'accès au centre-ville et au port de plaisance. Le quai du canal a déjà fait l'objet d'un réaménagement qualitatif et il est aujourd'hui un lieu de promenade prisé des touristes et des locaux. La mise en valeur des berges de la Zorn renforcera ainsi d'autant son attrait et contribuera à attirer et maintenir plus encore le public en Cœur de ville.</p>					
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine naturel Attirer et maintenir les touristes en centre-ville et développer l'offre touristique Offrir une attraction supplémentaire en Cœur de ville apte à générer et capturer des flux supplémentaires</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	CEA, Banque des Territoires			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	80 000 € HT.					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la CEA					
Indicateurs d'avancement	Projet d'aménagement de la fontaine de la source en cours. Il s'agit de la première étape dans la valorisation des berges de la Zorn.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Fréquentation touristique	Nombre annuel de touristes	Comparatif avant/après		
		Mise en valeur des, des paysages et du patrimoine	Retours qualitatifs sur la qualité des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)	Montant (€)	Taux (%)		
	Valorisation des berges de la Zorn	80000 €	Ville de Saverne	16 000 €		
			Etat	32 000 €		
			Région	8 000 €		
			CEA	8 000 €		
			Banque des Territoires			
	Total :	80000 €	Total :	80000 €		
Calendrier	Début d'opération :					
	Fin d'opération :					



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Etude pour l'implantation d'une aire de bivouac pour les cyclotouristes					
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré					
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville initial fait apparaître les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 000 cyclotouristes par an : nécessité de les capter d'avantage et de les maintenir sur le territoire - Besoin de développer une offre de service complémentaire à destination des touristes <p>Dans le cadre de la seconde phase du programme Action Coeur de Ville, la Ville de Saverne souhaite étudier la possibilité d'implanter une aire de bivouac pour les cyclotouristes qui permettrait de leur proposer une offre complémentaire à proximité du Coeur de ville.</p> <p>Il s'agira dans un premier temps de rechercher le lieu adéquat pour une telle implantation puis d'étudier l'ensemble des conditions nécessaires pour installer une aire de bivouac, y compris en terme de gestion, en tenant notamment compte des contraintes réglementaires et environnementales.</p>					
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine naturel</p> <p>Attirer et maintenir les cyclotouristes en centre-ville et développer l'offre touristique</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Banque des Territoires	/			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT						
Modalités de financement	/					
Indicateurs d'avancement	Action non débutée					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Fréquentation touristique	Nombre annuel de touristes	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
				Taux (%)		
	Total :		Total :			
Calendrier	Début de l'étude :	2025				
	Fin de l'étude :	2025				



VILLE de SAVERNE

Pays de Saverne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nom de l'action	Développement du programme Shopping & Pays de Saverne					
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré					
Description	<p>Cette action prévoit la poursuite du programme de fidélité Shopping & Pays de Saverne, un outil de relation client tout en un. Il s'agira ainsi notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer le programme avec notre prestataire Deewee. Gagner en visibilité et booster le trafic de nos commerçants. Conquérir de nouveaux partenaires. Attirer les consommateurs du Pays de Saverne et étendre le programme à une plus grande cible. Devenir un outil incontournable sur le territoire. Tenir un SAV régulier. 					
Objectifs	Limiter l'évasion commerciale et faire la promotion des commerçants du territoire.					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs					
	Partenaires locaux	CCPS	Office de Tourisme & du Commerce du Pays de Saverne			
Budget global € HT	/					
Modalités de financement	/					
Indicateurs d'avancement	L'utilisation des cartes de fidélité et cadeaux sur le territoire.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Développement économique et commercial	Nombre de partenaires et de porteurs de cartes.	Vente de cartes cadeaux. Nombre de transactions effectuées.	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Total :		Total :			
	Début de l'opération :	2023				
Calendrier	Fin d'opération :			2026		



VILLE de SAVERNE						
Nom de l'action	Mise en œuvre de la boutique à l'essai					
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré					
Description	<p>Le local "anciennement" Pressing, 6 rue Poincaré a été acheté par la Ville de Saverne afin d'y faire une boutique à l'essai dans le cadre de la 1ère phase d'Action Cœur de Ville,</p> <p>On constate toutefois que peu de locaux commerciaux sont encore disponibles mais que la demande des porteurs de projet est en hausse. C'est pourquoi le concept de "Boutique à l'essai" se transforme en "Lance ta boutique à Saverne".</p> <p>Ainsi, un appel à candidatures a été lancé en avril 2023, avec un choix du candidat par un jury composé d'élus de la Ville de Saverne et de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, de l'Office de Tourisme & du Commerce du Pays de Saverne, d'un représentant de la CCI, du président de l'association des Vitrines du Pays de Saverne et d'un représentant de Shopping & Pays de Saverne.</p> <p>L'idée de cet appel à candidatures est d'aider un nouveau porteur de projet à s'installer et lancer son commerce, en bénéficiant d'un loyer progressif : 400 euros les 6 premiers mois, 600 euros les 6 mois d'après et 800 euros au bout d'un an.</p> <p>Soucieux d'aider à lancer un autre commerce, le loyer reçu par le premier servira à lancer le candidat arrivé en 2ème position dans un autre local disponible dans la commune et qui est en cours de recherche.</p>					
Objectifs	Lutter contre les commerces vides et favoriser l'installation de nouveaux commerçants.					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs					
	Partenaires locaux	CCPS / Office de Tourisme & du Commerce du Pays de Saverne				
Budget global € HT	/					
Modalités de financement	Fonds propre de la Ville de Saverne ou SEM en cas de location intermédiaire portée par la Ville de Saverne ou la SEM..					
Indicateurs d'avancement	Recherche active d'opportunités de location de locaux commerciaux. Pour la première initiative, en cours, le loyer est pris en charge par le commerçant. A ce stade, la Ville de Saverne apporte sa garantie aux éventuels impayés.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Développement économique et commercial	Diversité de l'offre	Taux de vacance des locaux commerciaux	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Total :		Total :			
Calendrier	<i>Début d'opération :</i>		1er semestre 2023			
	<i>Lancement 1ère boutique à l'essai:</i>		4ème trimestre 2023			
	<i>Fin d'opération</i>		2026			



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Poste de chargé de développement commerce du Pays de Saverne					
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré					
Description	<p>La présente action correspond à la poursuite du poste de chargé de développement commerce du Pays de Saverne avec plusieurs missions :</p> <p>Facilitateur pour l'installation de nouveaux commerces : veille active sur les locaux disponibles, mise en contact avec les nouveaux porteurs de projets et sélection de locaux disponibles sur le territoire. Accompagnement du porteur de projet lors de son installation dans le local.</p> <p>Lien entre les commerçants et la collectivité.</p> <p>Réflexion et préparation des animations commerciales.</p> <p>Suivi des commerçants actifs sur le territoire.</p>					
Objectifs	Lutter contre les commerces vides et favoriser l'installation de nouveaux commerçants.					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs					
	Partenaires locaux	CCPS	Office de Tourisme & du Commerce du Pays de Saverne			
Budget global € HT	/					
Modalités de financement	/					
Indicateurs d'avancement	Recherche active d'opportunités de location de locaux commerciaux et aide à l'installation des nouveaux porteurs de projet.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Développement économique et commercial	Taux de vacance des locaux commerciaux	Diversité de l'Offre	Comparatif avant/après : taux locaux vacants		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Sans objet		Sans objet			
	Total :		Total :			
Calendrier	<i>Début d'opération :</i>	2023				
	<i>Fin d'opération :</i>	2026				



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Extension du service de transport urbain e-lico															
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées															
Description	<p>Le Cœur de ville de Saverne bénéficie d'une offre de transport variée pour arriver à Saverne (A4, TER, bus,...), d'une offre de stationnement importante (2200 places réparties en 3 secteurs) et de zones de circulation apaisées.</p> <p>Malgré cela, le stationnement en hyper centre-ville est difficile et il y a des retenues de files sur la RD 1004 aux heures de pointe. La distance importante entre le quartier est et l'hôpital constitue une faiblesse supplémentaire. Enfin, la faiblesse du nombre de déplacements dans Saverne montre l'existence d'un public captif pour lequel l'absence de solution de transport en commun constitue un handicap et représente une opportunité de créer de nouveaux flux vers le centre-ville.</p> <p>C'est dans ce cadre que la Ville de Saverne et la CCPS ont mis en place un service de transport urbain réguliers de personnes entre la piscine de l'Océanide et l'hôpital, en passant par le centre-ville. Ce service, qui a été mis en place en 2021, est un véritable succès avec plus de 36 500 personnes transportées en 2022.</p> <p>Il s'agit à présent d'envisager l'extension de ce service de transport urbain e-lico en créant une seconde ligne. Celle-ci pourrait notamment desservir le quartier du Haut-Barr et le Martelberg. Des réflexions seront menées en 2024 pour déterminer la faisabilité de cette extension et la mise en place est envisagée en 2026.</p> <p>Le projet comprendra notamment l'acquisition d'une à deux navettes électriques, ainsi que divers frais annexes (bornes de recharge, marquage des points d'arrêts,...).</p>															
Objectifs	<p>Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en Coeur de ville, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">CCPS et Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Etat</td> <td>Région, Banque des Territoires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td>/</td> <td>/</td> <td></td> </tr> </table>				Collectivité pilote	CCPS et Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Etat	Région, Banque des Territoires		Partenaires locaux	/	/	
Collectivité pilote	CCPS et Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Etat	Région, Banque des Territoires														
Partenaires locaux	/	/														
Budget global € HT	300 000 € HT.															
Modalités de financement	Fonds propres de la CCPS et de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est															
Indicateurs d'avancement	Réflexions sur la faisabilité de l'extension du service en cours entre la CCPS et la Ville de Saverne															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Nombre de personnes transportées	pointage annuel, comparatif annuel et évolution												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Extension du service de transport urbain e-lico	300000 €	Ville de Saverne/CCPS	60000 €												
			Etat	150000 €												
			Région	90000 €												
			Banque des Territoires													
	Total :	300000 €	Total :	300000 €												
Calendrier	<i>Réflexion et étude :</i>		2024													
	<i>Lancement opérationnel de l'extension :</i>		2025													
	<i>Début du service :</i>		2026													



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Développement des liaisons cyclables				
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées				
Description	<p>Le diagnostic met en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une offre de transport variée mais incomplète, notamment en terme de mobilité douce * une circulation à contrôler et à apaiser, notamment par le développement des mobilités douces en direction du centre-ville. <p>Cette action comprend la définition précise et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'aménagements cyclable sur la Ville de Saverne et le territoire d'ici 2035 et, plus largement, le développement global des mobilités douces au sein de la Ville de Saverne. Il comprend une dimension environnementale, permettant de générer des flux supplémentaires vers le centre-ville et d'attirer le public captif en Coeur de ville. Il vise également à améliorer le cadre de vie, à apaiser la circulation et à désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Les aménagements cyclables réalisés en 2023 rue du Rossignol viennent compléter ceux déjà réalisés dans les rues du Père Liebermann, Henry Meck et du Maire Knoepffler.</p> <p>Le programme est réalisé en cohérence avec le schéma cyclable de la CCPS, complété par des fiches détaillées par tronçon, précisant la localisation géographique, la nature des travaux et aménagements à prévoir, des conseils de mise en œuvre et indiquant le montant estimatif des travaux.</p>				
Objectifs	<p>Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en Coeur de ville, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.</p>				
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne			
	Partenaires financeurs	Etat	Région, CEA, Banque des Territoires		
	Partenaires locaux	CCPS	/		
Budget global € HT	800 000 € HT.				
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat, de la Région Grand'Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.				
Indicateurs d'avancement	Projet d'aménagement cyclable rue du Rossignol en 2023.				
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs		
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Taux de réalisation des d'aménagements inscrits au plan pluriannuel		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes		
			Montant (€)	Montant (€)	
	Développement des liaisons cyclables	800000 €	Ville de Saverne	320000 €	
			Etat	320000 €	
			Région	80000 €	
			CEA	80000 €	
			Banque des Territoires		
Calendrier	Début du projet :		2023		
	Date de démarrage des travaux :		2ème trimestre 2023		
	Date de fin d'opération :		2026		



Nom de l'action	Réalisation d'aménagements cyclables, rue du Rossignol					
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées					
Description	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, prévoyant le développement global des mobilités douces au sein de la ville de Saverne. Il comprend une dimension environnementale, permettant de générer des flux supplémentaires vers le centre-ville et d'attirer le public captif en cœur de ville. Il vise également à améliorer le cadre de vie, à apaiser la circulation et à désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Les aménagements cyclables rue du Rossignol viennent compléter ceux déjà réalisés dans les rues du Père Liebermann, Henry Meck et du Maire Kneipflier.</p> <p>Le comité de pilotage du 9 janvier 2023 a validé le principe de la poursuite du programme Action Coeur de Ville de Saverne et un courrier conjoint de la CCPS et de la Ville du 12 avril 2023 a confirmé l'intention des collectivités pour cette prolongation. Parmi les priorités pour la seconde phase, il est prévu la poursuite du développement des liaisons cyclables, dont l'aménagement de la rue du Rossignol.</p> <p>Coût total des travaux 216 595,00 € HT = Dépense éligible : 216 595,00 € HT</p> <p>Travaux de voirie pour création d'une voirie cyclable :</p> <p>Travaux préliminaires 1 150,00 € HT ; Terrassement 54 315,00 € HT ; Bordures et caniveaux 42 750,00 € HT ; Matériaux enrobés 65 820,00 € HT ; Travaux divers 52 560,00 € H</p>					
Objectifs	<p>Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en cœur de ville, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	DSIL	Région, CEA			
	Partenaires locaux		/			
Budget global € HT	216 595,00 €					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat, de la Région Grand'Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.					
Indicateurs d'avancement	<p>Appel d'offres réalisé au 4ème trimestre 2022.</p> <p>Les travaux ont débuté au 2ème trimestre 2023 et s'achèveront au 3ème trimestre 2023.</p>					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Taux de réalisation des aménagements inscrits au plan pluriannuel	pointage annuel, comparatif au programme prévisionnel		
Budget global TTC	Coûts (€ TTC) – Dépenses		Financement (€ TTC) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€) Taux (%)		
	Travaux de voirie	216595 €	Etat – DSIL	83 638,00 38,61%		
			Région	43 319,00 20%		
			Département	43 319,00 20%		
			Ville de Saverne	46 319,00 21,39%		
	Total :	216 595,00 €	Total :	216 595,00 € 1		
Echéancier	Date de la délibération :			30/01/23		
	Date de démarrage des travaux :			11/04/2023		
	Date prévisionnelle des travaux			31/08/23		

Le Maire
Stéphane LEYENBERGER





VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Développement du transport à la demande pour les personnes à mobilité restreinte			
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées			
Description	<p>Le Cœur de ville de Saverne bénéficie d'une offre de transport variée pour arriver à Saverne (A4, TER, bus,...), d'une offre de stationnement importante (2200 places réparties en 3 secteurs) et de zones de circulation apaisées.</p> <p>Malgré cela, le stationnement en hyper centre-ville est difficile et il y a des retenues de files sur la RD 1004 aux heures de pointe. La distance importante entre le quartier est et l'hôpital constitue une faiblesse supplémentaire. Enfin, la faiblesse du nombre de déplacements dans Saverne montre l'existence d'un public captif pour lequel l'absence de solution de transport en commun constitue un handicap et représente une opportunité de créer de nouveaux flux vers le centre-ville.</p> <p>C'est dans ce cadre que la Ville de Saverne et la CCPS ont mis en place un service de transport urbain réguliers de personnes entre la piscine de l'Océanide et l'hôpital, en passant par le centre-ville. Ce service, qui a été mis en place en 2021, est un véritable succès avec plus de 36 500 personnes transportées en 2022.</p> <p>En outre, la CCPS a également mis en place depuis de nombreuses années un service de transport à la demande. La navette Comète actuelle ne permet toutefois pas de transporter les personnes à mobilité restreinte.</p> <p>Il s'agit ainsi à présent d'améliorer ce service de transport à la demande afin que celui-ci soit en mesure d'assurer le transport des personnes à mobilité restreinte sur l'ensemble du territoire communautaire. La mise en oeuvre de ce projet pourra être réalisé soit par l'aménagement de la navette Comète actuelle, soit par la délégation du transport des personnes à mobilité restreinte à un tiers.</p>			
Objectifs	<p>Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en coeur de ville et offrir une solution de mobilité aux personnes à mobilité restreinte, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.</p>			
Intervenants	Collectivité pilote	CCPS		
	Partenaires financeurs	Etat	Région	
	Partenaires locaux	Ville de Saverne	/	
Budget global € HT				
Modalités de financement	Fonds propres de la CCPS, subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est			
Indicateurs d'avancement	Réflexions sur la faisabilité en cours entre la CCPS et la Ville de Saverne			
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Nombre de personnes transportées pointage annuel, comparatif annuel et évolution	
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes	
			Montant (€)	Montant (€)
				Taux (%)
			Total :	Total :
	<i>Réflexion et étude :</i>			2024
Calendrier	<i>Lancement opérationnel du projet :</i>			2025
	<i>Début du service :</i>			2025



Nom de l'action	Aménagement du chemin de Traverse					
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées					
Description	<p>Le diagnostic Coeur de ville réalisé initialement met en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une offre de transport variée mais incomplète, notamment en terme de mobilité douce * une circulation à contrôler et à apaiser, notamment par le développement des mobilités douces en direction du centre-ville. <p>Cette action est complémentaire du projet global de développement des liaisons cyclables. Il s'agit de réaliser un itinéraire de mobilité douce depuis la rue de Monswiller jusqu'au Martelberg.</p> <p>Le projet comprendra l'aménagement du chemin de Traverse ainsi que la réalisation d'un fléchage le long des berges du canal à destination du Martelberg. L'ensemble de ces aménagements permettra non seulement de répondre aux besoins de déplacements professionnels depuis la gare vers le Martelberg - et inversement -, mais également aux besoins des usagers locaux en leur offrant un itinéraire de balade supplémentaire depuis ou à destination du centre-ville.</p> <p>L'aménagement du chemin de Traverse permettra également d'achever la voie verte réalisée par la Communauté de communes du Pays de Saverne.</p>					
Objectifs	<p>Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en Coeur de ville, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	Région, CEA, Banque des Territoires			
	Partenaires locaux	CCPS	/			
Budget global € HT						
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat, de la Région Grand'Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.					
Indicateurs d'avancement	Le projet nécessitera au préalable de s'assurer de la possibilité d'aménager l'ancienne voie ferrée.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Taux de réalisation des d'aménagements inscrits au plan pluriannuel	pointage annuel, comparatif au programme prévisionnel		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
				Taux (%)		
	Total :		Total :			
Calendrier	<i>Début du projet :</i>		2024			
	<i>Date de démarrage des travaux :</i>		2025			
	<i>Date de fin d'opération :</i>		2026			



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Mobilité douce : développer une offre de location de trottinettes en libre-service								
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées								
Description	<p>Le diagnostic Coeur de ville réalisé initialement met en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une offre de transport variée mais incomplète, notamment en terme de mobilité douce * une circulation à contrôler et à apaiser, notamment par le développement des mobilités douces en direction du centre-ville. <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement global des mobilités douces au sein de la Ville de Saverne, en complément notamment de la réalisation d'aménagements cyclables. Il comprend une dimension environnementale, permettant de générer des flux supplémentaires vers le centre-ville et d'attirer le public captif en cœur de ville. Il vise également à améliorer le cadre de vie, à apaiser la circulation et à désenclaver les quartiers éloignés.</p> <p>L'expérimentation menée pendant près de 6 mois en 2022 a mis en évidence la pertinence d'une offre de location de trottinettes électriques à Saverne, malgré le retrait de l'opérateur privé, afin de développer les mobilités douces.</p> <p>Le projet comprend ainsi l'acquisition de trottinettes électriques par la collectivité afin de développer une offre de service de location en libre-service. Cette offre serait gérée par un prestataire privé par le biais d'un contrat de délégation de service public.</p>								
Objectifs	Générer des flux supplémentaires vers le centre-ville - attirer le public captif en Coeur de ville, améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation et désenclaver les quartiers éloignés. Impact général sur le cadre de vie, la santé et l'environnement.								
Intervenants	Collectivité pilote	CCPS et Ville de Saverne							
	Partenaires financeurs	Etat							
Budget global € HT	Partenaires locaux	/	/						
	25 000 € HT.								
Modalités de financement	Fonds propres de la CCPS et de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat								
Indicateurs d'avancement	Etude de faisabilité du montage juridique et sourcing des trottinettes en cours								
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation					
	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Mobilités et connexions	Nombre d'usager du service	pointage annuel					
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes						
			Montant (€)	Montant (€)					
	Acquisition de trottinettes	25000 €	Ville de Saverne/CCPS	12500 €					
			Etat	12500 €					
				50%					
				50%					
	Total :	25000 €	Total :	25000 €					
Calendrier	<i>Etude et procédure de mise en concurrence :</i>		2024						
	<i>Acquisition du matériel :</i>		2024/2025						
	<i>Date de démarrage du service :</i>		2025						



Nom de l'action	Aménagement de la fontaine de la source					
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager					
Description	<p>L'aménagement de la fontaine de la source est présenté dans le cadre de la seconde phase du programme « action cœur de ville » et s'inscrit dans un objectif global de mise en valeur et d'aménagement des berges de la Zorn. Cette première étape de création d'une promenade bucolique sur les berges de la Zorn permettra d'offrir une attraction touristique supplémentaire du centre-ville.</p> <p>Le comité de pilotage du 9 janvier 2023 a validé le principe de la poursuite du programme Action Coeur de la Ville de Saverne et un courrier conjoint de la CCPS et de la Ville du 12 avril 2023 a confirmé l'intention des collectivités pour cette prolongation.</p> <p>L'aménagement des berges de la Zorn, notamment des accès, et le projet d'aménagement de la fontaine de la source « Badrunnen » figurent parmi les priorités pour la seconde phase d'Action Coeur de Ville.</p> <p>Coût total du projet : 92 000,00 € Total dépense éligible : 74 642,32 € Dépenses éligibles : maçonnerie : 10 398,00 € ; pierres de taille : 50 500,00 € ; distribution d'eau : 5 375,70 € ; électricité : 5 079,99 € ; couverture-toiture : 3 288,63 € Dépenses non-retenues : Maîtrise d'oeuvre hydrogéologique</p>					
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine Attirer et maintenir les touristes en centre-ville et développer l'offre touristique Offrir une attraction supplémentaire en cœur de ville apte à générer et capter des flux supplémentaires</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	DSIL	CEA			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	92 000,00 €					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la CEA					
Indicateurs d'avancement	Négociation et finalisation des devis en cours. Le début des travaux est prévu au 3ème trimestre et ils doivent s'achever au 4ème trimestre 2023.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Mise en valeur des formes urbaines, des paysages et du patrimoine	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après		
Budget global TTC	Coûts (€ TTC) – Dépenses		Financement (€ TTC) – Recettes			
			Montant(€)	Montant (€)		
	Aménagement de la fontaine de la source	92000 €	Etat – DSIL	46 000,00 € 50,00%		

		CEA	27 600,00 €	30%
		Ville de Saverne	18 400,00 €	20,00%
	Total :	92 000,00 €	Total :	92 000,00 €
Echéancier			100,00%	
<i>Date de la délibération :</i>			30/01/23	
<i>Date de démarrage des travaux :</i>			01/07/2023	
<i>Date prévisionnelle des travaux</i>			31/12/23	


 Le Maire
 Stéphane LEYENBERGER




VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Valoriser le site du parking du Vieil Hôpital et aménager un parking compensatoire					
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager					
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville initial fait apparaître les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un emplacement idéal en partie basse du centre-ville - Une partie basse du centre-ville souffrant de vacance commerciale et de la rupture urbaine du canal - Une nécessité de développer l'offre commerciale et de services dans la partie basse du centre-ville - Une nécessité de maintenir l'offre de stationnement pour les usagers du train <p>Cette action comprend la cession du parking du Vieil Hôpital en vue de la construction d'un immeuble de services et de logement, ainsi que la mise en place d'une offre compensatoire de stationnement sur le parking semi-enterré de la gare aujourd'hui sous utilisé et la recherche d'une possibilité d'aménagement d'un parking compensatoire (environ 80 places) à proximité de la gare, destiné principalement aux usagers du train. Le Crédit Mutuel souhaite en effet implanter son siège territorial sur le terrain du Vieil Hôpital. Une offre d'achat a été présentée à la Ville en ce sens par un promoteur afin d'y réaliser des bureaux pour le Crédit Mutuel et des logements. La détermination du lieu d'implantation du parking est toujours en cours.</p>					
Objectifs	<p>Valoriser le site du parking du Vieil Hôpital qui bénéficie d'un emplacement intéressant dans la partie basse du centre-ville, à proximité de la gare</p> <p>Générer des flux supplémentaires vers la partie basse du centre-ville</p> <p>Développer les services et l'habitat dans la partie basse du centre-ville</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est, Banque des Territoires			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	100 000 € HT.					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est.					
Indicateurs d'avancement	<p>Recherche du lieu d'implantation du parking en cours.</p> <p>Délibération le 26 juin 2023 relative à la conclusion d'une promesse de vente du terrain du Vieil Hôpital.</p>					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Mise en valeur de l'espace public	Nombre et types réalisées sur les espaces publics	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Aménagement parking	100000 €	Ville de Saverne	40000 €		
			Etat	40000 €		
			Région	20000 €		
				20%		
	Total :	100000 €	Total :	100000 €		
Calendrier	Délibération promesse de vente : 2ème trimestre 2023					
	Vente définitive du terrain : 4ème trimestre 2023					
	Fin d'opération : 2026					



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Etude pour le réaménagement du carrefour rue des Clés/place Saint-Nicolas															
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager															
Description	<p>Le traitement des quartiers de gare et des entrées de ville pour faire reculer la "France moche" et favoriser un aménagement urbain cohérent fait partie des priorités de la seconde phase du programme Action Coeur de Ville pour la période 2023-2026.</p> <p>Cette action prévoit la réalisation d'une étude pour le réaménagement du carrefour rue des Clés/place St-Nicolas qui constitue une entrée de ville structurante pour les visiteurs. Le diagnostic Coeur de Ville réalisé lors de la première phase du programme indiquait déjà que ce carrefour bénéficie d'un cadre visuel intéressant pour les arrivants, mais qu'il souffre toutefois d'un manque d'aménagement urbain qualitatif pour mettre en valeur l'environnement favorable de la ville et créer une vitrine de la centralité.</p> <p>L'étude à réaliser doit ainsi permettre de trouver des idées d'aménagement permettant de faire de ce carrefour une vitrine accueillante de la ville et inciter les visiteurs à se rendre en centre-ville.</p> <p>Un partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy est envisagé dans un premier temps pour réaliser une étude de programmation et de projet, avec un rendu d'étude prévu pour le 1er trimestre 2024.</p>															
Objectifs	<p>Valoriser l'espace public d'une entrée de ville par un réaménagement qualitatif</p> <p>Créer une vitrine accueillante de la ville et inciter les visiteurs à se rendre au centre-ville</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Banque des Territoires</td> <td>/</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td>/</td> <td>/</td> <td></td> </tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Banque des Territoires	/		Partenaires locaux	/	/	
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Banque des Territoires	/														
Partenaires locaux	/	/														
Budget global € HT	20 000 € HT															
Modalités de financement	/															
Indicateurs d'avancement	Rencontre avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy pour validation du sujet à traiter.															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Mise en valeur de l'espace public	Nombre et types réalisées sur les espaces publics	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)														
		20000 €	Ville de Saverne	10000 €												
			Etat	10000 €												
	Total :	20000 €	Total :	20000 €												
Calendrier	<p>Date de début d'étude : 2024</p> <p>Date de fin d'étude : 2025</p>															



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Installation de récupérateurs d'eau					
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager					
Description	<p>La transition écologique constitue le fil conducteur et une ambition forte de la période 2023-2026 du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Aussi, dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, la Ville de Saverne a pour projet d'installer plusieurs récupérateurs d'eau sur son territoire afin de pouvoir arroser durablement les plantations, notamment durant les périodes de sécheresse et de restrictions d'usage de l'eau.</p> <p>Ce projet s'inscrit ainsi tant dans une démarche environnementale que touristique. En effet, en permettant l'arrosage des fleurs et des jeunes arbres en toutes saisons sans recours totalement ou partiellement à l'eau potable, l'installation de récupérateurs d'eau permettra également de proposer aux touristes et à la population locale un cadre fleuri et arboré agréable et respectueux de l'environnement.</p> <p>Les lieux d'implantation de ces récupérateurs d'eau sont en cours de recherche. Le projet comprendra l'acquisition et l'installation des récupérateurs d'eau et des coûts annexes liés.</p>					
Objectifs	<p>Contribuer aux objectifs de la transition énergétique</p> <p>Réduire la consommation en eau potable</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	Agence de l'eau Rhin-Meuse			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	30 000 € HT					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de l'Agence de l'eau					
Indicateurs d'avancement	Recherche des lieux d'implantation des récupérateurs d'eau en cours					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Aménager durablement l'espace public	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Taux (%)		
	Récupérateurs d'eau	30000 €	Ville de Saverne	10000 €		
			Etat	10000 €		
			Agence de l'eau	10000 €		
	Total :	30000 €	Total :	30000 €		
Calendrier	Début d'opération :	2024				
	Fin d'opération :	2026				



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Mise en place et accompagnement d'une stratégie de développement des énergies renouvelables en ville															
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager															
Description	<p>La transition écologique constitue le fil conducteur et une ambition forte de la période 2023-2026 du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Aussi, dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique et dans la lignée de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Ville de Saverne souhaite mettre en place une stratégie de développement des énergies renouvelables en ville et accompagner les acteurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets.</p> <p>Cette action doit ainsi permettre de déterminer avec l'ensemble des partenaires et acteurs intéressés les possibilités de développement des énergies renouvelables en ville (solaire photovoltaïque et thermique notamment), en tenant compte de l'ensemble des contraintes pouvant exister (réglementaires, techniques,...) et en étudiant les sites d'implantations possibles (publics ou privés).</p>															
Objectifs	<p>Développer les énergies renouvelables et contribuer aux objectifs de transition énergétique</p> <p>Améliorer le confort et le cadre de vie</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Banque des Territoires</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Banque des Territoires			Partenaires locaux			
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Banque des Territoires															
Partenaires locaux																
Budget global € HT	/															
Modalités de financement	/															
Indicateurs d'avancement	/															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Aménager durablement l'espace public	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Total :		Total :													
Calendrier	<i>Démarrage de l'opération :</i>		2024													
	<i>Fin d'opération :</i>		2026													



Nom de l'action	Création d'un réseau de chaleur urbain					
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager					
Description	<p>La transition écologique constitue le fil conducteur et une ambition forte de la période 2023-2026 du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Aussi, dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, et afin de poursuivre ses engagements dans le domaine de ses compétences à l'échelle de son territoire, la Ville de Saverne cherche à valoriser toutes les sources d'énergie renouvelable et à limiter au maximum le recours aux énergies fossiles pour le chauffage.</p> <p>Une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur ENR a identifié 16 équipements sur le territoire de Saverne, allant du quartier de la piscine à celui de l'hôpital en desservant les principaux équipements publics et privés situés entre ces quartiers.</p> <p>Le réseau de chaleur est une véritable alternative aux énergies fossiles. Le potentiel de fourniture de chaleur est estimé à 21 GWh. Ce réseau serait alimenté par une nouvelle chaufferie avec un taux d'ENR supérieur à 92 %.</p> <p>Le projet permet de limiter l'impact des futures hausses prévisibles du prix des énergies en utilisant majoritairement un combustible qui n'est pas dépendant des variations du prix du baril de pétrole et de la parité euros/dollars. Il permet également le développement d'une filière régionale favorisant la création d'emploi.</p> <p>Ce réseau de chaleur urbain sera réalisé et géré par le biais d'une délégation de service public. La consultation est actuellement en cours et doit aboutir au 4ème trimestre 2023. La mise en service de ce réseau de chaleur urbain est prévu pour le 4ème trimestre 2025.</p>					
Objectifs	<p>Développer les énergies renouvelables et contribuer aux objectifs de transition énergétique</p> <p>Améliorer les performances énergétiques des installations de chauffage</p> <p>Réduire le coût des consommations énergétiques des bâtiments</p> <p>Améliorer le confort et le cadre de vie</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Ademe				
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT						
Modalités de financement	Financement privé dans le cadre d'une délégation de service public, subvention de l'Ademe au futur délégataire					
Indicateurs d'avancement	Procédure de délégation de service public en cours					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Aménager durablement l'espace public	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Taux (%)		
	Total :		Total :			
Calendrier	Lancement DSP :	1er trimestre 2023				
	Attribution DSP :	4ème trimestre 2023				
	Mise en service du réseau :	4ème trimestre 2025				



Nom de l'action	Remplacement progressif de la flotte de véhicules par des véhicules à faibles émissions ou très faibles émissions					
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager					
Description	<p>La transition écologique constitue le fil conducteur et une ambition forte de la période 2023-2026 du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Aussi, dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, la Ville de Saverne a pour projet de remplacer progressivement sa flotte de véhicules par des véhicules à faibles émissions ou très faibles émissions.</p> <p>Cette action comprend la réalisation préalable en 2023/2024 d'une étude de faisabilité pour la mise en place de flottes à faibles ou très faibles émissions.</p> <p>Le remplacement des véhicules actuels par des véhicules et engins à faibles ou très faibles émissions s'opérera ensuite progressivement chaque année selon un calendrier restant à déterminer.</p> <p>Cette action pourra le cas échéant également comprendre les coûts annexes liés au déploiement d'une flotte de véhicules électriques (bornes de recharges notamment).</p>					
Objectifs	<p>Contribuer aux objectifs de la transition énergétique</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>					
Intervenants	Collectivité pilote	PETR et Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est			
	Partenaires locaux		/			
Budget global € HT						
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne et du PETR, subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est					
Indicateurs d'avancement	Cette opération démarra par la réalisation d'une étude de faisabilité portée par le PETR.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Aménager durablement l'espace public	Nombre de véhicules remplacés	pointage annuel, comparatif au programme prévisionnel		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Total :		Total :			
Calendrier	<i>Etude de faisabilité :</i>		2023/2024			
	<i>Début de remplacement de véhicules :</i>		2024			
	<i>Fin d'opération :</i>		2026			



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Réaménagement de la rue de la Gare															
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager															
Description	<p>Le diagnostic Coeur de Ville réalisé initialement a déjà mis en évidence l'importance pour la partie basse du centre-ville de réaménager l'espace public du bas de la Grand'Rue, s'agissant d'une zone fragile du centre-ville nécessitant une action particulière.</p> <p>En ce sens, la partie basse de la Grand'Rue (entre la rue du Vieil Hôpital et la rue de la Gare) et le quai du canal ont déjà été réaménagés en zone de rencontre, et un parking à l'ancienne station Fina est en cours de réalisation.</p> <p>Il s'agit à présent d'achever l'aménagement de la zone de rencontre de la partie basse du centre-ville en réalisant l'aménagement de la rue de la Gare.</p> <p>Cette stratégie d'aménagement de l'espace public est notamment complémentaire des volets habitats (OPAH-RU et ORI) et commerciaux également mis en œuvre ou à venir dans cette partie du centre-ville.</p> <p>Les travaux de requalification de la rue de la Gare en zone de rencontre doivent ainsi permettre de contribuer à la revitalisation de cette zone du centre-ville.</p>															
Objectifs	<p>Redynamisation du centre-ville par la mise en valeur des formes urbaines et de l'espace public.</p> <p>Créer des conditions favorables à l'attractivité des commerces situés dans la partie basse du centre-ville.</p> <p>Rendre la ville plus inclusive en effaçant les bordures de trottoirs afin de rendre le déplacement des PMR plus facile et agréable.</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td> <td colspan="3">Ville de Saverne</td> </tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td> <td>Etat</td> <td colspan="2">Région Grand Est, Banque des Territoires</td> </tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td> <td>/</td> <td colspan="2">/</td> </tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Etat	Région Grand Est, Banque des Territoires		Partenaires locaux	/	/	
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Etat	Région Grand Est, Banque des Territoires														
Partenaires locaux	/	/														
Budget global € HT	450 000 € HT.															
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne et subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est															
Indicateurs d'avancement	Action non démarée.															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Mise en valeur des formes urbaines, des paysages et du patrimoine	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif Avant / Après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Travaux de réaménagement de la rue de la gare	450 000 €	Ville de Saverne	180 000 €												
			Etat	180 000 €												
			Région	80 000 €												
			Banque des Territoires													
	Total :		Total :	450 000 €												
Calendrier	<i>Début de l'opération :</i>	2026														
	<i>Fin de l'opération :</i>	2026														



Nom de l'action	Réalisation d'actions de street art en ville			
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager			
Description	<p>Le diagnostic réalisé lors de la première phase du programme Action Cœur de Ville mettait déjà en évidence la nécessité de rendre l'espace public plus agréable et attractif, l'espace public apparaissant de qualité mais vieillissant.</p> <p>Dans cette lignée, la seconde phase du programme Action Cœur de Ville met également l'accent sur le traitement de l'espace public en ayant pour ambition de faire reculer la "France moche".</p> <p>Le présent projet prévoit ainsi de réaliser des actions de street art sur des "verrues" urbaines (coffrets électriques notamment) afin d'embellir l'espace public.</p> <p>Des actions de ce type sur certains coffrets électriques ont déjà été menées dans le passé. Il s'agit à présent de les poursuivre.</p> <p>La localisation précise des emplacements et le calendrier de réalisation seront définis ultérieurement.</p>			
Objectifs	<p>Valoriser et embellir l'espace public</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>			
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne		
	Partenaires financeurs			
	Partenaires locaux	/	/	
Budget global € HT				
Modalités de financement	Fonds propre de la Ville de Saverne			
Indicateurs d'avancement	/			
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation
	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Mise en valeur des formes urbaines, des paysages et du patrimoine	Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine	Comparatif avant/après
	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes	
Budget global HT		Montant(€)	Montant (€)	Taux (%)
	Total :		Total :	
Calendrier	<i>Début de l'opération :</i>		2024	
	<i>Fin d'opération :</i>		2026	



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Création d'une salle de sport de combat et reconstruction du complexe sportif au Cosec des Dragons															
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville															
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville réalisé initialement indique que la Ville de Saverne dispose de nombreux équipements (y compris sportifs) et services, dont la quasi intégralité bénéficie à un public provenant au-delà du territoire communal, mettant là en évidence le rôle de centralité de Saverne.</p> <p>Ces équipements sportifs apparaissent toutefois vieillissants et ont besoin de travaux de réhabilitation importants, voire d'une reconstruction totale pour les équipements les plus anciens.</p> <p>C'est notamment le cas du Cosec des Dragons situé en Coeur de ville sur la RD1004 et qui accueille aujourd'hui des manifestations sportives et culturelles, ainsi qu'un public scolaire. La présente action prévoit ainsi une destruction du bâtiment existant puis une reconstruction d'un nouveau complexe sportif sur le même site.</p> <p>La détermination précise des sports et du type de manifestations qui pourront être accueillis dans le nouveau complexe sportif est en cours.</p> <p>La sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) interviendra ensuite au début de l'année 2024, ainsi que l'organisation du concours de maîtrise d'oeuvre.</p> <p>Le démarrage des travaux est envisagé à la fin de l'année 2025 ou en 2026 pour une fin d'opération en 2027.</p>															
Objectifs	<p>Réhabiliter un bâtiment ancien de la Ville</p> <p>Générer des flux supplémentaires vers le Cœur de ville.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations environnementales et améliorer la performance énergétique du bâti.</p>															
Intervenants	<table border="1"> <tr> <td>Collectivité pilote</td><td colspan="3">Ville de Saverne</td></tr> <tr> <td>Partenaires financeurs</td><td>Etat</td><td colspan="2">Région Grand'Est, CEA, Banque des Territoires</td></tr> <tr> <td>Partenaires locaux</td><td>/</td><td colspan="2">/</td></tr> </table>				Collectivité pilote	Ville de Saverne			Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est, CEA, Banque des Territoires		Partenaires locaux	/	/	
Collectivité pilote	Ville de Saverne															
Partenaires financeurs	Etat	Région Grand'Est, CEA, Banque des Territoires														
Partenaires locaux	/	/														
Budget global € HT	8M d'€ HT															
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat, de la Région Grand'Est et de la CEA.															
Indicateurs d'avancement	<p>Détermination du programme de l'opération en cours.</p> <p>La sélection d'un AMO débutera au début de l'année 2024.</p>															
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation												
	Constituer un socle de services	Usage des équipements et services	Retours quantitatifs sur la fréquentation du service	Comparatif avant/après												
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes													
		Montant(€)		Montant (€)												
	Reconstruction du cosec des Dragons	8000000000 €	Ville de Saverne	1600000 €												
			Etat, Région, CEA, Banque des Territoires, CNDS, ANS	6400000 €												
				80%												
	Total :	8000000000 €	Total :	8000000000 €												
Calendrier	Recherche d'un AMO :															
	Concours de maîtrise d'oeuvre :															
	Début des travaux :															
	Fin d'opération :															



VILLE de SAVERNE



Nom de l'action	Création d'une 3ème salle de cinéma					
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville					
Description	<p>Le diagnostic Cœur de Ville réalisé initialement fait apparaître les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un équipement vecteur d'attractivité situé en centre-ville - Une fréquentation et des résultats en baisse <p>Les études réalisées montrent le potentiel et l'intérêt de la création d'une 3ème salle de cinéma afin d'assurer la rentabilité et la pérennité du cinéma. Avec un déficit de plus de 65 000 € sur l'année 2022, le bilan financier de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOIRSIRS démontre la pertinence et la nécessité de la création d'une 3ème salle de cinéma afin de pouvoir augmenter le nombre de diffusions de films et assurer la rentabilité d'exploitation du cinéma.</p> <p>Cette action comprend la maîtrise d'œuvre et les travaux pour la création d'une 3ème salle de cinéma à Saverne.</p>					
Objectifs	Assurer la pérennité de l'offre cinématographique sur le territoire.					
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne				
	Partenaires financeurs	Etat	CNC, Banque des Territoires			
	Partenaires locaux	/	/			
Budget global € HT	350 000 € HT					
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et du CNC.					
Indicateurs d'avancement	Etude interne de faisabilité de création d'une 3ème salle de cinéma.					
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation		
	Constituer un socle de services	Usage des équipements et services	Retours quantitatifs sur la fréquentation du service	Comparatif avant/après		
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes			
		Montant(€)		Montant (€)		
	Création d'une 3ème salle de c	350000 €	Ville de Saverne	70000 €		
			Etat, CNC, Région, Banque des Territo	280000 €		
				80%		
	Total :	350000 €	Total :	350000 €		
Calendrier	<i>Début de l'opération :</i>					
	<i>Fin d'opération :</i>					

2025

2026



VILLE de SAVERNE									
Nom de l'action	Développement de la vidéoprotection								
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville								
Description	<p>La Ville de Saverne dispose depuis 2011 d'un parc de près de 60 caméras de vidéosurveillance réparties dans plusieurs secteurs de la ville, notamment en centre-ville et dans le quartier gare.</p> <p>L'installation de caméras de vidéosurveillance permet de sécuriser et de pacifier l'espace public, notamment en centre-ville, contribuant ainsi à son attractivité. Ces dispositifs constituent ainsi un outil de prévention et de coopération entre les différents acteurs de la sécurité publique.</p> <p>Cette action comprend lle renforcement du dispositif de vidéoprotection par l'acquisition de nouvelles caméras, ainsi que le remplacement des caméras les plus anciennes et les moins performantes par de nouvelles caméras de meilleures qualités.</p> <p>En 2023, il est prévu de compléter le dispositif existant par l'installation d'une caméra de vidéoprotection supplémentaire sur un candélabre rue Ruth.</p>								
Objectifs	<p>Sécurisation de l'espace public.</p> <p>Contribuer à l'attractivité du centre-ville.</p>								
Intervenants	Collectivité pilote	Ville de Saverne							
	Partenaires financeurs	FIPD		Région Grand'Est					
	Partenaires locaux	/		/					
Budget global € HT	100 000 € HT								
Modalités de financement	Fonds propres de la Ville de Saverne, subventions de l'Etat et de la Région Grand'Est.								
Indicateurs d'avancement	Installation en cours d'une caméra de vidéoprotection rue Ruth.								
Indicateurs de résultat	Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation					
	Constituer un socle de services	Usage des équipements et services	Nombre de caméras installés	Comparatif avant/après					
Budget global HT	Coûts (€ HT) – Dépenses		Financement (€ HT) – Recettes						
		Montant(€)		Montant (€)	Taux (%)				
	Développement de la vidéoprotection	100000 €	Ville de Saverne	30000 €	30%				
			Etat	50000 €	50%				
			Région	20000 €	20%				
	Total :	100000 €		Total :	100000 €				
	Début de l'opération :				2023				
	Fin d'opération :				2026				